

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 52

Artikel: Un souvenir de nos vieilles avant-revues
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197894>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1^{er} janvier a ses devoirs. Il faut recommencer. Et l'on va s'asseoir sans appétit devant un festin plantureux auquel on touche du bout des lèvres.

On a commencé en fêtant la Saint-Sylvestre, on pourrait bien finir en fêtant la Sainte Camomille.

PIERRE D'ANTAN.

L'institution du corps des Cent-Suisses par Charles VIII.

Il y a un certain temps, un de nos abonnés nous écrivait quelques lignes pour nous demander de bien vouloir lui indiquer exactement l'origine de la création du corps des Cent-Suisses, attaché à la personne des rois de France.

Nous avons ajourné jusqu'ici toute réponse, n'ayant pu nous procurer à ce sujet des renseignements précis.

Enfin, l'autre jour, en parcourant par hasard un des volumes de l'*Histoire militaire de la Suisse, et celle des Suisses dans les différents services de l'Europe*, par M. May, de Romainmôtier, nous y avons trouvé la reproduction de l'acte instituant la *Compagnie des Cent-Suisses*.

Charles VIII, fils de Louis XI, ayant pu faire renouveler, dès le commencement de son règne, l'alliance offensive et défensive conclue par son père avec les huit cantons suisses, en 1474, obtint plusieurs levées d'hommes en Suisse, pendant les différentes guerres qu'il eut à soutenir. Ces auxiliaires lui rendirent les plus grands services et firent preuve, maintes fois, d'un courage, d'une bravoure allant jusqu'à l'héroïsme. Aussi, rempli d'admiration pour de si vaillants soldats, ce monarque voulut leur confier la garde de sa personne; et il institua à cet effet, en 1496, une troupe de cent Suisses, en lui accordant de nombreuses prérogatives. Ce corps fut désigné sous le nom de *Compagnie des Cent-Suisses*.

Voici ce que dit, à ce propos, l'ouvrage de M. May :

« Cette compagnie fut instituée sous Charles VIII, en 1496, quoique l'état militaire de France place son institution en 1481, sur des traditions qui ne sont constatées par aucune preuve authentique. L'acte de Charles VIII, daté de Lyon, du 27 février 1496, s'exprime ainsi :

» Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Comme pour conduire, gouverner et faire servir les Cent hommes de guerre Suisses, de la nation des anciennes Ligues des Hautes Allemagnes, lesquels puis n'aguerres avons ordonné avoir et entretenir à l'entour de nous, pour la garde de notre Personne, oustre nos gardes ordinaires, etc., etc.

Ce monarque nomme Louis de Menthon, chef et capitaine des dits cent hommes de guerre de la dite nation, ainsi par nous nouvellement ordonnés estre mis sus pour notre dite garde.

» Cet acte, ajoute M. May, fixe incontestablement l'époque de la création de cette compagnie. »

M. May donne ensuite de nombreux détails sur le corps des Cent-Suisses, sur son service de garde, son costume, ses privilèges. Nous en extrayons les passages ci-après, reproduits textuellement :

La compagnie est comptée au nombre des troupes de la garde intérieure du palais; a le rang immédiatement après les quatre compagnies des gardes du corps; fait le même service, et partage avec elles les salles des gardes.

Un des Cent-Suisses est toujours de garde aux endroits où les seaux du roi sont déposés.

Cette compagnie a quatre uniformes différents: le premier, pour les cérémonies, est un pourpoint et des hauts de chausses bleus à l'antique, telles

que les Suisses en portaient autrefois, lesquels sont entaillés de tafetas incarnat et bleu par opposition; une toque de velours noir, garnie de plumes blanches, et surmontée d'une cocarde de même couleur, une fraise gauderonnée à dentelles; un ceinturon aussi à l'antique, bordé de franges en soie, à la livrée du roi, de même que la frange qui borde leurs gands blancs, et la rosette de rubans sur leurs souliers; bas blancs.

Le second uniforme est: habit bleu de roi, doublure, parement, veste, culotte et bas rouges avec un bordé d'or, boutonnières d'or jusqu'à la poche, un grand galon d'or ajouté au bordé d'or sur la manche, ceinturon galonné d'or et chapeau bordé de même.

Quand le roi prend le deuil, les officiers et bas-officiers sont vêtus de noir. Et avec ces trois uniformes, la compagnie est armée d'une pertuisanne ou hallebarde, et d'une épée fort longue, avec une garde et une poignée plus grande que d'ordinaire et de cuivre doré.

Lorsque les Cent-Suisses suivent le roi à l'armée, ils portent un habit bleu de roi, doublure, collet, parement, veste et culottes rouges; l'habit et la veste bordés en or; guêtres blanches; bonnet d'ours noir, garni en bleu et bordé en or; giberne galonnée d'or. Cette compagnie est armée pour lors d'un fusil à bayonnette et d'un grand sabre, faisant le service de grenadiers, avec le régiment des gardes-Suisses.

Le drapeau de cette compagnie est de quatre carrés bleus; le premier et le troisième ont un L couronné en or; le sceptre et la main de justice passés en sautoir, noués d'un ruban rouge. Le second et le quatrième carrés, ont une mer d'argent, ombrée de vert, flottante contre un rocher d'or battu par les vagues des quatre vents. La croix blanche sépare les quatre carrés, avec cette inscription: *Ea est fiducia gentis*.

Les fins dégustateurs.

Les grands négociants en vins et les principaux courtiers des pays de vignobles savent apprécier les vins avec une étonnante précision.

Il est cependant très délicat et très complexe cet art de la dégustation. Lorsque la liqueur sort à peine du pressoir, il faut juger ce qu'elle sera dans cinq, huit, dix ans, établir un cours d'après son avenir probable. Il faut avoir le goût assez sûr pour ne pas être trompé par les vendeurs de mauvaise foi.

La dégustation des vins vieux offre bien d'autres nuances. Pour les maîtres en cet art, il n'en est pas d'insaisissables.

Celui qui serait admis à certains dîners entre grands connaisseurs, assisterait à un curieux spectacle. Ces savantes agapes sont fréquentes dans le haut commerce. Les plus rares trésors de la vigne, les vins devenus introuvables y circulent à profusion. Chaque nouvelle bouteille que l'amphitryon fait circuler est accueillie au milieu du silence. On se recueille en flairant son verre, en le faisant miroiter aux feux du lustre. On y trempe gravement ses lèvres. Le plaisir a quelque chose de solennel.

Il s'agit ensuite de donner son appréciation, d'indiquer le cru et l'année. Les opinions se croisent; chacun émet son avis en l'appuyant sur des raisons, sur des exemples.

L'amphitryon, souvent perfide, tend des pièges, essaie d'égarer ses hôtes; mais s'il y réussit, l'honneur est sauf; il y a quelquefois des erreurs, jamais des hérésies.

Nous avons entendu raconter le fait suivant, sur un négociant, mort depuis plusieurs années, qui passait pour le plus infallible dégustateur de Bordeaux.

M. X... se faisait fort de désigner le cru et l'année de n'importe quel vin classé dans la Gironde. Ses arrêts étaient articles de foi. Nul n'eût pu l'accuser de s'être trompé.

Cette science avait tourné chez lui à la monomanie. Ce n'était plus un homme, c'était un odorat et un goût; il ne vivait pas, il dégustait.

Un jour, son tilbury accroche un tombereau.

M. X..., précipité contre une borne, reste étendu sur le pavé, le crâne fendu. On le transporte dans une maison voisine, et, en attendant l'arrivée d'un médecin, quelqu'un proposa de laver la blessure avec du vin vieux. Le maître de la maison court à sa cave et revient avec une bouteille poudreuse. On imbibe un linge. Un sillon de vin coule le long de la joue du mourant et va se perdre dans un coin de sa bouche.

M. X... était toujours sans connaissance. Tout à coup, ses narines frémissent, ses lèvres s'agitent faiblement. On s'approche, on prête l'oreille pour recueillir ses dernières volontés, et l'on entend une voix, déjà râlant, murmurer ces mots :

« Pichon-Longueville, 1843. »

M. X... avait dit juste.

Dépenses de poche.

Il y a une foule de gens qui, s'ils faisaient, au bout d'un certain nombre d'années, le compte de leurs petites dépenses de poche, seraient réellement étonnés, et bon nombre éprouveraient de vrais regrets en songeant à ce qu'ils posséderaient s'ils avaient fait un meilleur emploi de leur argent.

Il n'est pas ici question des prodiges, de ceux qui passent jour et nuit leur temps dans les établissements publics, mais plutôt de celui qui, journellement, s'accorde le plaisir de prendre, au café, un apéritif avant son dîner, un vermouth, par exemple, puis, la tasse et quelques cigares après ce repas, pour activer la digestion; enfin, un verre de vin dans le courant de l'après-midi ou de la soirée.

Faisons, au prix du jour, le compte de la dépense à la fin de la journée: vermouth, 20 c.; tasse de café, 20 c.; quatre cigares, 20 c.; demi-litre de vin, 60 c.; total, 1 fr. 20, somme qui n'est pas énorme.

Multipions par 365 jours, nous arrivons au joli chiffre de 438 francs au bout de l'année.

Nous laissons de côté toutes les dépenses extraordinaires faites le samedi soir, l'après-midi d'un dimanche pluvieux, etc.

Admettons maintenant que celui qui a contracté ces habitudes ait commencé à l'âge de vingt ans, et voyons ce que cette dépense annuelle de 438 francs serait devenue, si, à la fin de chaque année, elle avait été placée au 5 %, et qu'on ait laissé accumuler les intérêts.

Elle se serait élevée :

Au bout de 5 ans, à .	Fr.	2,418 84
» 10 » .	»	5,500 69
» 15 » .	»	9,440 65
» 20 » .	»	14,469 15
» 25 » .	»	20,886 93

Ainsi, arrivé à l'âge de 45 ans, il aurait à sa disposition un capital de 21,000 francs environ, qui, très probablement, lui serait fort utile.

Un souvenir de nos vieilles avant-revues. — Un de mes oncles, qui allait passer dans la landwehr, ne se souciait guère de faire la dépense d'un nouvel uniforme pour remplacer le sien qui avait subi de grandes variations à l'abbaye des grenadiers de Lausanne. Cet uniforme n'était absolument plus mettable.

Néanmoins, il fallait se présenter une dernière fois à l'avant-revue. Comment faire ?

Dans ce temps-là, il était avec la discipline militaire des accommodements. L'avant-revue ayant lieu sous la Grenette, mon oncle, qui était de la troisième compagnie, s'entendit avec un ami appartenant à la première. Celui-ci arriva en grande tenue, passa le premier devant le bureau et alla rejoindre mon oncle qui attendait dans une allée voisine.

Ils effectuèrent l'échange d'habits, et l'ami rentra tranquillement à la maison, tandis que

mon oncle passait son avant-revue en se prélassant comme un jeune homme dans un uniforme presque neuf.

Un trio de dames. — Trois dames élégantes, de retour de visite, causaient avec animation au coin de la place de St-François.

Vint à passer une jeune dame, mise avec un goût parfait, et portant sur toute sa personne un cachet de véritable distinction.

— Avez-vous vu quelle délicieuse toilette?... interrogea la plus jeune du trio, qui n'avait aucune raison pour envier le bien d'autrui.

— Sans doute, ma chère, répond la seconde, mais quand vous saurez que cette charmante personne est la femme de M. X., l'un des plus grands fabricants d'horlogerie du canton de Neuchâtel, vous serez moins surprise. Car vous savez aussi bien que moi que toutes les dames de St-Imier, du Locle et de la Chaux-de-Fonds se font habiller directement à Paris, et que, dans leurs réunions choisies, le bel esprit et la grande toilette sont de rigueur.

La troisième qui, jusque-là, n'avait pas encore ouvert la bouche, répliqua d'un ton aigre-doux, qui ferait supposer que son âge et sa tournure lui interdisaient toute prétention :

— Quant à moi, je ne trouve rien de plus naturel que dans un pays d'horlogerie, on fasse tout pour la montre.

Les trois amies se séparèrent en riant.

Ne vous fiez pas à votre miroir. — Madame la baronne de Staffe, dont les chroniques sur la mode ont toujours beaucoup de succès, annonce une découverte qui fera sans doute grand plaisir à nos lectrices.

« Saviez-vous, mesdames, dit-elle, dans les *Annales politiques et littéraires*, que le miroir ne portait une ressemblance avec aucune exactitude ?

» Dans ce « réflecteur », la chevelure est d'un ton faux, les yeux n'assument pas leur couleur réelle ; le teint est complètement calomnié ; il est gris et pâle, et c'est ainsi que, par ses mauvaises suggestions, le décevant « conseiller des grâces » incite les femmes à faire mille folies inutiles, pour acquérir une beauté qu'elles possèdent, bien que le miroir se plaise à la nier effrontément.

» Soyez désormais certaines que votre visage n'est pas aussi insignifiant que la glace vous le renvoie. D'abord quand vous vous regardez, votre visage n'a jamais son expression vraie.

» Il faut une certaine accommodation à l'œil avant qu'il perçoive quelque chose dans la glace, cela suffit pour changer le regard, et ce sont les yeux qui donnent la vie et la force.

» Vous avez donc beau minauder, parader, grimacer devant le miroir pour vous rendre compte de vos charmes, jamais vous n'avez la physionomie que les autres vous connaissent quand vous faites des grâces pour de bon.

» Eh bien ! elle est plutôt consolante cette découverte qu'a faite je ne sais qui. Les laides pourront maintenant se persuader qu'elles sont passables ; les femmes ordinaires qu'elles ont un *quelque chose* ; les jolies se croiront divines, les belles admirables. Il n'est rien de pareil à la confiance en soi, et la joie de se savoir mieux qu'on ne se voyait va faire resplendir tous les visages. »

Village de dames, par T. Combe (Attinger, éditeur, Neuchâtel). — On écrit à la *Feuille d'avis de Vevey*, à propos de ce joli volume, qui vient de paraître : « En plusieurs livraisons, dans la *Bibliothèque universelle*, j'avais lu ce dernier ouvrage de T. Combe, mais sans y trouver le même plaisir qu'aujourd'hui, où « Le village de dames », en un volume, m'a fait une toute nouvelle impression. C'était dur d'attendre un mois pour savoir ce que

devenaient Paulette et Marie-Louise, Clermonde, la brave petite bonne et l'énigmatique Madame Lainier ! A présent ces charmants tableaux, si vécus, se trouvent réunis et vont, comme tous les ouvrages dus à la plume active de T. Combe, égayer les soirées d'hiver et jeter la bonne semence dans plus d'un cœur.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE de décembre : Assurances sociales et référendum, par J. Repond. — Un hiver en Espagne, par Ernest Muret. — En plein air, histoire de bons gabelous, par M. T. Combe. — Conrad Ferdinand Meyer et Louis Vulliemin, par Ch. Vulliemin. — Aux Philippines, par Ed. Planchut. — La France et le procès Dreyfus, par Ed. Tallichet. — Parole tenue, nouvelle de Jacob Frey. — Chroniques italienne, allemande, anglaise, suisse, scientifique. — Bureau, place de la Louve, 1, Lausanne.

Potage brunoise de céleri à l'orge perlé — (45 minutes). — *La brunoise.* Après avoir lavé quelques branches de céleri, coupez-les en petits dés de 3 millimètres de côté ou plus. Placez-les dans une casserole avec un morceau de beurre et faites fondre doucement à petit feu et sans les laisser prendre couleur, pendant 10 ou 12 minutes. Mouillez avec assez de bouillon ou de cuisson de légumes pour que la brunoise en soit simplement couverte ; faites partir en ébullition et laissez cuire tout doucement pendant 35 minutes, en ayant soin d'écumer fréquemment.

L'orge. Lavez à l'eau froide 3 cuillerées d'orge perlé fin d'Allemagne, et mettez-le dans une petite casserole avec de l'eau froide, une pincée de sel et gros comme une noix de beurre. Faites partir en ébullition, écumez et cuisez doucement. Si on emploie du gros orge perlé, il faut le cuire pendant 2 heures au moins.

Pour finir le potage. Rassemblez dans la même casserole la brunoise et l'orge, ajoutez le bouillon nécessaire pour mettre le potage à point et ajoutez au dernier moment 5 ou 6 gouttes d'Extrait Maggi. Si le potage est, à défaut de bouillon, mouillé avec de l'eau, ajouter un peu de beurre et quelques gouttes de Maggi en plus. (Gourmet de Paris.)

Taches diverses. — Le pétrole enlève les taches de goudron ; la térébenthine, celles du vernis. Les taches sur les étoffes de couleurs, sur les tapis seront enlevées avec de l'ammoniaque dilué dans dix fois son poids d'eau ; en tamponnant ces taches avec soin, elles ne laisseront aucune trace. On peut même l'appliquer sur les étoffes de soie pour des taches de fruits qui auraient enlevé la couleur primitive. L'ammoniaque dilué est supérieur à l'eau de javelle, qui détériore les étoffe et le linge. Si la couleur d'une étoffe avait souffert par un des procédés indiqués, on peut essayer de la faire revenir en tamponnant avec du chloroforme.

Vérification. — On bravo vilhio citoyen entrè l'autro dzo dein onna boutegua po lài tsandzi on beliet dè ceint francs. Lo boutegui lài baillè on paquiet tot dè pices d'on franc et lài dit dè lo reconnaître po vairè se lo compto l'ai est. Lo bravo vilhio défà lo paquiet, sè met à aligni cliià francs su la trabilia et lè compté à mesoura ; mà parait que trovavè cein bin long, kà arrevà à septanta, s'arrittè, l'âovre sa grossa borse en couai, met dedein lè francs que l'avai onco dein la man, lài ribliè cliià que l'avai dza compto su la trabilia, tirè la fiçalla po cliiourè sa borse et s'ein va ein dessein : « Du que cein est juste tant qu'à septanta, l'est bon ; n'ia pas fauta dè mé compto. »

On cliiò rivà. — François, desà on menestre a n'on soulon que fifève d'âo mame, cliià bourquia dè gotta est ton pe grand ennemi, fà atteinchon !

— Portant, monsu lo menestre, repond lo soiffeu, vo zè oiù derè à vo-méma que faillai amà sè z'ennemis ?..

— Lè verè, se fe lo menestre, mà n'è jamé de que faillai lè z'avalà.

Lai ein avai ion que bevessai tot solet, et que l'irè adì à la cava après son bosset. Et ma fài po ne pas bàire dinse coumeint lè caïons. sein trinquà, trinquavè avouè lo bosset et lài desai dinsè :

— A ta santè, bossaton !

Et ein cliiàffèin son verro, répondai po lo bosset :

— Grand bin tè fasse, Jean-Louis !

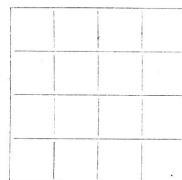
C'était avant qu'on distribuât l'eau à domicile. Cette eau était portée avec la brante dans presque toutes les maisons et cela jusqu'au troisième et au quatrième étage par des porteurs d'eau. Un de ceux-ci, nommé Curchod, de Dommartin, domicilié à la rue Mercerie, reçoit tout à coup la nouvelle de la mort d'un de ses parents.

Le lendemain, avant de se mettre en route pour son village, il affiche à sa porte le billet suivant :

Le citoyen Curchod, porteur d'eau, sera absent jusqu'à lundi, pour cause de décès.

Récréation.

Prenez ou faites un damier de 16 cases disposées par rangées de 4 cases. Il s'agit, après avoir découpé des jetons portant les numéros de 1 à 16, de déposer ceux-ci sur le damier de telle sorte que toute rangée horizontale, verticale ou oblique donne une somme égale à 34. — Il y a 878 combinaisons possibles qui répondent à la question posée.



Boutade.

Berlureau et son fils, âgé de huit ans, prennent place dans un ascenseur qui est presque plein.

— Je vous ferai remarquer, dit l'employé, que l'ascenseur ne peut monter que dix personnes ; avec votre enfant, cela va faire onze.

— Ne vous inquiétez pas de lui, répond Berlureau, je le tiendrai sur mes genoux !

THÉÂTRE. — A l'occasion des fêtes, trois grands spectacles. — Lundi, 1er janvier, **La Tour de Nesles**, drame en 5 actes et 9 tableaux. — Mardi, 2, **Jalouse**, comédie en 3 actes. — **Le sous-Préfet de Château-Buzard**, comédie-vaudeville en 3 actes. — Mercredi, 3, **Le vieux caporal**, drame en 5 actes.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.
3, RUE PÉPINET, 3

Porte-monnaie, derniers modèles. — Porte-feuilles maroquin et cuir anglais ; porte-cartes. — Albums pour photographies, cartes postales et timbres-poste. — Livres d'images pour enfants ; cartes-souvenir, cartes postales illustrées. — Buvards et livres d'images — *Psautiers*. — *Almanach Hachette*. — *Causeries du « Conleur Vaudois »*, 1^{re} et 2^{me} séries. — *Au bon vieux temps des diligences*, par L. M. — *Boîtes de mathématiques d'Araru*.

On peut voir dans les vitrines de la société suisse d'ameublements, place St-François, un service à bière en étain artistement travaillé, prix d'honneur obtenu par la Grande Brasserie Lausannoise, outre un diplôme avec médaille d'or, à l'Exposition (Produits alimentaires) de Munich 1889.

Cette distinction, nous communique-t-on, la plus haute, a été obtenue au concours spécial pour la bière, auquel ont pris part 22 brasseries allemandes, 2 brasseries belges et 8 brasseries suisses.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.